Le billet d'actualité de COCC

#48

OCTOBRE 2020

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE LAGORD

Editorial



Antoine Grau, Maire de Lagord 1^{er} Vice-Président de la CdA de La Rochelle

Chères Lagordaises, Chers Lagordais,

Au regard de la période si particulière que nous traversons, je me réjouis d'avoir vu la rentrée à Lagord se dérouler dans les meilleures conditions possibles. La rentrée scolaire d'abord, avec des mesures sanitaires respectées par tous mais qui ont rendu la tâche plus compliquée pour les enseignants comme pour les agents. Merci à eux, d'autant que nous avons obtenu une ouverture de classe supplémentaire à l'école maternelle, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps. Les jeunes familles reviennent vivre à Lagord, c'est une très bonne nouvelle!

La rentrée citoyenne ensuite, avec un Forum des Associations qui a battu son plein et une Fête de la Biodiversité qui s'est finalement tenue malgré un programme modifié pour cause de Covid-19... Par ailleurs, nous avons réouvert les salles municipales à un grand nombre d'activités associatives ; je les remercie ici d'avoir respecté toutes les contraintes matérielles liées à cette reprise, des contraintes que nous allégerons dès que possible.

En attendant, pour se protéger et protéger nos proches, je vous invite à respecter vraiment l'arrêté préfectoral qui rend le port du masque obligatoire sur certaines zones de notre commune qui concernent le marché, les zones commerciales, les écoles ou encore le Centre de Formation des Apprentis. Le préfet a étendu cette décision à l'ensemble des 28 communes de notre agglomération. Dans cet esprit, la municipalité a organisé des distributions de masques lavables, ciblées par quartier.

Tout ceci n'empêche pas d'initier ou de faire avancer un certain nombre de dossiers importants. La réfection complète de la rue des Cerisiers, qui vient de commencer et qui s'échelonnera sur plus d'une année, en constitue un parfait exemple. C'est un axe important de notre commune qui va être totalement transformé, sécurisé, équipé d'une piste cyclable et dont la végétation arborée sera préservée.

Bien sûr, nous vous informerons régulièrement du développement de tous ces dossiers qui nous concernent tous, et vous proposerons même de participer à leur bonne évolution. La démocratie participative, dont l'équipe municipale et moimême voulons être porteurs, passe également par la parole que nous voulons vous donner, par la libre expression que vous pouvez avoir sur la vie de notre commune. Dans ce Billet d'actualité, c'est par exemple un Lagordais de longue date qui a largement contribué au dossier que nous consacrons aux espaces verts et au respect de l'environnement.

Alors, continuons à conjuguer nos énergies et à prendre soin de nous, de ceux qui nous sont proches comme des autres.



PARLONS EN

Construire le Lagord de demain, c'est aussi écouter la voix, l'opinion, l'avis de tous les Lagordais. Alors, n'hésitez pas à exprimer vos idées, à interroger l'équipe municipale sur tous les sujets qui vous intéressent. Pour cela, envoyez-nous vos suggestions, réflexions et questions à : communication@lagord.fr. A cet effet, nous réserverons un espace d'échanges dans nos prochaines publications.



RETOUR EN IMAGES

■ Fin août – Distribution des magazines. Merci aux élus et à tous les habitants bénévoles qui ont distribué dans toutes les boîtes aux lettres de notre commune les 4500 magazines de Lagord spécial «rentrée». Si jamais il y a eu des oublis, merci de bien vouloir nous le signaler sur communication@lagord.fr.



■ 1° septembre - Rentrée des classes. Ce mardi, c'était jour de rentrée pour les élèves du Treuil des Filles, mais aussi pour leurs parents, leurs enseignants et les agents du pôle Enfance Jeunesse. Avec l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle, ce sont au total 17 classes que compte le groupe scolaire de notre commune.



■ 5 septembre — Accueil des nouveaux Lagordais. En ouverture du Forum des Associations, une quarantaine de nouveaux habitants de notre commune ont été reçus par le Maire Antoine Grau et plusieurs membres de l'équipe municipale de Lagord. Après une présentation de la ville et de perspectives pour celle-ci, tous se sont retrouvés autour d'un buffet.



■ 5 septembre - Forum des associations. C'est sous le soleil que le Forum des associations lagordaises 2020 s'est déroulé. Installée cette année dans le parc Charier, la manifestation a attiré de nombreux Lagordais en quête d'informations sur les activités culturelles, sportives et sociales qu'ils peuvent pratiquer dans notre commune.



■8 septembre — Passage du Tour. Le passage du Tour de France sur le territoire de notre commune a suscité un vif engouement. L'évènement, i était aussi sur le rond-point du parc commercial de la ZAC du Fief Rose où un vélo géant trônait. Conçue par les ateliers du Bonnodeau, un foyer qui accueille à Lagord des personnes en situation de handicap mental, cette sculpture monumentale à base de carton et aux couleurs lagordaises y avait été érigée pour saluer les coureurs sur le tracé de l'étape du jour lle d'Oléron-lle de Ré.



■ 10 septembre — Rue des Cerisiers. La réunion publique concernant les travaux à venir pour la réfection complète de la rue des Cerisiers a rassemblé une quarantaine de personnes dans la salle polyvalente de Lagord.



■12 septembre – Distribution de masques. Un dispositif de distribution de masques avait été mis en place devant la mairie de Lagord, avec des élus volontaires pour remettre aux habitants de la commune un exemplaire par personne. En tout, ce sont 500 masques en tissu bleu qui ont été distribués gratuitement aux Lagordais ce jour là. Tros autres distributions ont été programmées ensuite dans les quartiers, avec 500 autres masques offerts.



■ 19 septembre – Fête de la Biodiversité. Au regard de la situation sanitaire, la fête de la Biodiversité / acte 10 avait dû adapter sa programmation en conséquence. Ayant pour cadre les Jardins Partagés des 3 Hiboux situés à côté de la salle polyvalente de Lagord, la conférence «Préservons nos sols vivants» animée par l'agronome Konrad Schreiber et le Forum participatif sur le thème «quelle est votre vision de la nature en ville ?» ont précédé une séance partagée de permaculture et une rencontre avec des producteurs bio et locaux.



■ 20 septembre — Vide-greniers. Organisés par le club Cap Aunis autour du terrain de football du Moulin Benoît et par le comité de quartier de Vendôme-La Vallée sur le parking de l'Espace Culturel Leclerc, les deux vide-greniers ont eu un franc succès ce dernier dimanche d'été.



Si, à la lecture de ce dossier, vous avez des suggestions, réflexions, questions...,

A Lagord, la nature en ville constitue un sujet majeur. Détenteur de la 3º fleur du label national « Villes et Villages Fleuris » depuis 2 ans, notre commune porte un regard bien au-delà de ses seuls espaces verts dans sa volonté d'accompagner sa voisine rochelaise dans son projet « Territoire Zéro Carbone » à l'horizon 2040. Nos élus sont déjà riches de projets et d'initiatives pour faire du territoire lagordais un lieu de vie exemplaire en matière de respect de l'environnement. Dans le même temps, nombre d'idées reçues sur la gestion municipale de nos espaces urbains où la nature peut prendre ses aises, ont la vie dure... Cette enquête menée par Patrick Guérin, Lagordais bon teint, devrait vous permettre d'en savoir un peu plus sur ce thème bien dans l'air de notre temps.

Voici donc que dame nature, qui par nos espaces verts sait d'ordinaire nous rendre si fiers d'être Lagordais, exhibe davantage ses épines urticantes que ses graminées ondulantes... Un manque d'entretien ici constaté, là les herbes folles qui prennent leurs aises sur la voirie, au point d'y fleurir paisiblement. Il n'en fallait pas davantage pour qu'un vent de fronde souffle sur nos plates-bandes communales, sifflant jusqu'aux oreilles de nos élus fraîchement installés. Le confinement printanier n'aura fait qu'attiser un agacement qui se sera généralisé. Si les plus tolérants restent dans l'incrédulité, certains irascibles lagordais, surchauffés par l'été, s'enflamment au point de faire preuve parfois d'une coupable agressivité. Au milieu du quéreux, il y a tous ceux, nombreux, qui silencieusement ronchonnent. Voilà bien l'un de nos soucis immédiats qui nous amène à une question : Mais que fait notre service des espaces verts ?...

Qui en effet n'a pas entendu dire que les rues de Lagord n'avaient pas été aussi sales depuis longtemps, que nos massifs publics étaient négligés ? Et ne sontce pas les mêmes qui disent : « Oui, je veux du vert dans ma commune, mais pas d'herbes dans ma rue ! » ?

Il me paraissait important de tenter de répondre à ces questions « qui fâchent et qui divisent » en allant gratter bien au-delà de nos 6 mètres de trottoir nettoyés (enfin, pour ceux qui s'y astreignent!). Et si les réponses glanées venaient à démontrer à nos citoyennes caboches que tout ne serait pas si simple qu'il n'y parait!... Il serait temps ensuite de nous pencher sur l'avenir plus lointain en recensant les idées de nos élus en charge d'inventer le Lagord de demain.

Voilà bien le mérite de ces 2 pages qui m'ont été ouvertes pour essayer de comprendre pourquoi l'herbe serait moins verte et pousserait plus vite à Lagord qu'ailleurs...





Jérémie MACHEMY

Conseiller délégué, en charge des actions de proximité dans le domaine du développement durable

« IL REVIENT A CHACUN DE CONTRIBUER A LA PROPRETE URBAINE »

« Nous avons plein d'idées, mais penchons-nous aujourd'hui sur nos préoccupations immédiates : la gestion de nos espaces verts est un vrai souci. Avec notre idée

des « balades citoyennes » nous souhaitons débattre de ce problème avec les Lagordais, leur faire prendre conscience des difficultés rencontrées et non pas de faire tout de suite des personnes présentes une équipe de nettoyage de la cité! L'usage des pesticides étant désormais interdit, se pose crûment la question de la priorité des tâches pour nos services : faut-il entretenir nos très nombreux espaces verts et parcs ou bien nettoyer nos trottoirs ?



Au-delà de ce choix cornélien, ne perdons pas de vue que l'activité ingrate du désherbage équivaudrait à une perte de compétences significative pour nos jardiniers et donc de leur qualification professionnelle! D'autre part, si l'on veut fonctionner à budget constant, on ne peut pas augmenter les effectifs. Recruter ferait exploser les dépenses communales et donc les impôts... La solution passe donc par une participation accrue des citoyens; il revient en effet à chacun de contribuer à la propreté urbaine, a minima en nettoyant devant chez soi. Et ne parlons pas de tous les déchets jetés sur l'espace public qui nous contraignent à la création de groupes de bénévoles pour l'entretien de nos rues, places et chemins... »



Philippe GUIGNOUARD

Adjoint, en charge de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière

« SENSIBILISONS LES HABITANTS A L'INTERET DE LA NATURE EN VILLE »

« A l'évidence, il nous faut maintenir, de façon raisonnée, les nombreux espaces verts de la commune, tout en favorisant les plantes arbustives et fleuries autonomes. nécessitant à la

fois peu d'entretien et peu d'arrosage. Nous devons sensibiliser les habitants à l'embellissement de nos rues et trottoirs, notamment en s'appropriant les espaces publics proches de chez eux (plantation en pied de mur et/ou au pied des arbres).

Plantons des arbres et arbustes fruitiers sur les espaces publics et le long des pistes cyclables, favorisant ainsi les rencontres au moment de la cueillette des fruits. Et pourquoi ne pas proposer ensuite des ateliers confitures, conserves de fruits, pâtes de fruits...? Il nous faut également repenser la localisation et le traitement des espaces verts à fauchage différencié afin de favoriser la biodiversité, ce dans la logique d'un arbre planté pour un arbre coupé. S'il n'existe pas, procédons à l'inventaire des arbres remarquables sur notre territoire. Enfin, sensibilisons les habitants à l'intérêt de la nature présente un peu partout en ville ; ne pourrions-nous pas ainsi trouver belle une adventice, si nous savons la regarder comme une plante et non comme une mauvaise herbe? »





DANS VOTRE VILLE

n'hésitez pas à nous en faire part à : communication@lagord.fr





Anne-Laure GRIVOT

Adjointe, en charge de la transition écologique et de l'adaptation de la commune aux objectifs « La Rochelle Territoire Zéro Carbone

« RECONCILIONS NOUS AVEC DES TROTTOIRS FLEURIS »

« Lors du mandat précédent et dès 2014, nous avons décidé d'anticiper la Loi Labbé, interdisant les produits phytosanitaires sur les espaces publics. Cela nous a permis d'être accompagnés

par une structure spécialisée, de travailler ensemble avec les agents sur la gestion différenciée des espaces (on ne traite pas un centre bourg de la même façon qu'un parc ou des espaces plus naturels car moins minéralisés). Nous avons pu aussi bénéficier de subventions pour nous équiper de matériel spécialisé. Mais cela demande un travail manuel bien plus conséquent pour les agents. D'où l'arrêté municipal pour demander à chacun d'entretenir ses trottoirs. Cet entretien est encore beaucoup fait par la collectivité mais ça n'est pas tenable. J'ai participé à de nombreuses réunions avec l'agglomération pour échanger sur nos difficultés, nos questionnements avec les élus et agents des autres communes. Je peux vous assurer que tous rencontrent les mêmes réflexions désobligeantes de la part de certains riverains et plus encore dans les communes qui n'ont pas anticipé la loi.

Alors oui, il est essentiel de changer notre regard sur la nature en ville. Nous n'avons plus le choix. Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir habiter en ville, près du littoral. Pour éviter l'étalement urbain et préserver les zones agricoles et naturelles, les villes se densifient et Lagord n'y fait pas exception. Comment faire alors pour concilier urbanisation et nature ? Pour éviter le phénomène d'ilots de chaleur qui s'amplifiera inexorablement avec la hausse des températures ? Pour éviter d'utiliser des produits dont on découvre chaque jour davantage la liste des pathologies qu'ils génèrent ?

Réconcilions-nous avec des trottoirs fleuris, plantons et faisons chacun notre part pour les entretenir, aidons nos voisins âgés ou handicapés dans cette tâche, acceptons que les arbres qui nous rafraîchissent puissent perdre leurs feuilles en automne. Plantons des arbres fruitiers pour profiter de leur générosité. Enlevons le béton là où cela n'est pas essentiel afin de conserver des sols vivants. Et surtout faisons preuve de tolérance entre nous pour permettre cette transition inévitable et vivre ainsi en harmonie avec les autres et Dame Nature ».

PAROLES D'AGENTS

Luc BRUNEL / Chef du CTM (Centre Technique Municipal) et Pascal PENAUD / Responsable du Service des espaces verts

« DEMAIN, LE VEGETAL OCCUPERA UNE AUTRE PLACE DANS NOS RUES »



« Lagord, c'est 5 000 arbres, 70 000 arbustes et rosiers répartis en une multitude de massifs dispersés à travers toute la commune ; c'est aussi 30 hectares de pelouse... Autant dire un volume considérable de végétaux à entretenir et à essayer d'embellir !... Il faut d'abord comprendre

que nous travaillons sur du vivant, sur un élément naturel qu'il convient de respecter, avec une saisonnalité bien précise des tâches; on ne plante ni ne taille n'importe quand, et surtout pas lorsque certains habitants nous le demandent ou l'exigent parce que ça les arrange à titre personnel! Le respect des végétaux, des arbres notamment, passe aussi par le classement de certains dans la catégorie des arbres remarquables. Les faire classer assurera leur préservation durant toute leur vie.

Une année 2020 compliquée

En cette année 2020, tout est bousculé ; le confinement a brutalement stoppé notre activité en une période de forte pousse des végétaux et donc de tonte importante. Sans télétravail possible, nous avons demandé à reprendre très tôt, un mois avant tout le monde, bien conscients des retards qui allaient impacter notre quotidien. Sur le terrain dès le 23 avril, les agents, en effectif non complet du fait de contre-indication médicale due au Covid, ont trouvé des hectares envahis d'herbes hautes, parfois jusqu'à 1,50 m, d'où une tonte générale qui aura duré plus de 5 semaines contre moins de 2 habituellement !... Et bien évidemment, par effet de cascades, le retard initial a généré d'autres retards.

Nous avons en outre dû gérer un volume sans précédent de déchets déposés sur le domaine public... Les dépôts sauvages ont été multipliés par 5 !... Comment expliquer une telle incivilité, alors que dans le même temps, les déchèteries de l'Agglomération rouvraient progressivement ?!...

Rattraper les retards de tonte et nettoyer une voirie encombrée d'immondices nous auront détournés d'autres tâches, notamment de l'entretien des bordures de trottoirs. Cette course au nettoyage systématique monopolise nos agents, au point qu'ils ne peuvent plus assurer la moindre création florale, le moindre embellissement végétal, ce qui est le cœur de notre métier, là où la valeur ajoutée de nos jardiniers est la plus forte, la plus valorisante. Dans ces conditions, comment donner envie à de jeunes jardiniers de nous rejoindre ? Comment s'étonner des difficultés que nous rencontrons pour recruter des gens, qui plus est, lorsque vous vous faites invectiver fréquemment ?!... Aujourd'hui, l'équipe au complet représente 11 agents. La diversité de nos métiers et compétences se traduit par des spécialités et des habilitations spécifiques (nacelle, poids-lourd, conduite d'engins...) qui nous empêchent de confier certaines tâches à certains agents.

Une propreté urbaine et citoyenne

Concernant le traitement des herbes, il convient de dire et de redire que l'emploi des produits phytosanitaires chimiques (pesticides, désherbants) est totalement interdit depuis 2017 (Loi Labbé) et que de ce fait, la logique de « l'herbe zéro » en ville est désormais révolue. Aujourd'hui, toutes générations confondues, il faut comprendre que le végétal a toute sa place en milieu urbain. Face à une herbe, il ne convient plus de voir une « mauvaise herbe », mais une plante qui a sa raison d'exister, d'être là, ne serait-ce que pour absorber un peu de carbone. Du consommateur qu'il est aujourd'hui, le riverain devra également demain se comporter en acteur de la propreté urbaine, une propreté qui se fera citoyenne et partagée.

Mieux connaître pour avoir un autre regard

Venons-en aux riverains qui nous interpellent, quand ils ne nous agressent pas ; on assiste à des scènes pour le moins ubuesques !... lci, un bonheur exprimé d'avoir des arbres qui, aux beaux jours, par leur feuillage apportent ombre et fraîcheur, mais les mêmes qui en automne deviennent coupables de disperser leurs feuilles mortes jusque dans les jardins. Là, il nous faudrait tronçonner un arbre au prétexte qu'il est source d'ombre sur une piscine privée... Un peu plus loin, il nous est demandé avec insistance de tailler un arbre en une période où il convient de ne surtout pas y toucher... Sur nos massifs enrichis de jeunes plans, des micro-mottes plantées nous sont régulièrement volées. Nombreux seront les Lagordais surpris d'une telle réalité vécue par des agents municipaux qui sont au service d'une population qui trop souvent méconnait les différentes facettes de notre métier. »

Une enquête citoyenne menée par Patrick Guérin - Sept 2020





CROISSANCE D'**APPRENTIS** AU CFA

Pour le Centre des Apprentis de l'Artisanat (CFA) basé au cœur du site bas carbone d'Atlantech à Lagord, la rentrée a été porteuse de bonnes nouvelles, dont celle de la hausse des inscrits dans les différentes filières d'apprentissage.



Avec un total de 1958 élèves en alternance sur l'ensemble des deux sites CFA sous la coupe de la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Charente-Maritime (Lagord et Saint-Germainde-Lusignan) et une augmentation de 6% du nombre d'apprentis par rapport à l'année dernière, la rentrée a apporté de belles espérances quant à l'attrait de la plupart des métiers (bâtiment, mécanique, alimentation, hôtellerierestauration, coiffure, esthétique, vente) qui

v sont enseignés. Pour la filière mécanique, qui déménagera de La Rochelle à Lagord et ajoutera un atelier cycles à son pôle à l'horizon 2022, c'est même une expansion de 57% du nombre d'alternants qui est constatée.

Dans notre département comme ailleurs en France, les aides de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti, et ainsi aider à la relance économique, ont participé à cette bonne dynamique. Couvrant 100% du salaire de l'apprenti jusqu'à 21 ans, puis 80% au-delà, ce coup de pouce s'élève à 5 000 € pour la signature d'un contrat au bénéfice d'un jeune mineur en première année, 8 000 € pour un majeur. A noter que cette mesure concerne tous les apprentis, ceux du secteur « professionnalisation » compris.

Si 600 offres de contrat étaient encore à pourvoir à la rentrée, principalement pour les emplois de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration, le « job dating » organisé dans les locaux du CFA de Lagord à la mi-septembre a permis de faire de nouveaux heureux. Côté élèves comme côté entreprises. Pour notre commune, cet engouement pour ces formations appliquées peut être porteur pour le bassin de l'emploi local et favorise un regain de dynamisme sur notre commune, notre territoire.

RAPPELS CITOYENS

Nous le savons tous : le « mieux vivre ensemble » passe par un respect de notre environnement et de tous ceux qui le partagent. Pour y arriver, quelques règles doivent être appliquées.

Appelant au civisme des citovens, un arrêté municipal concernant le bruit stipule que « sont interdits de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune de Lagord, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de porter atteinte à la santé des habitants ou au repos et à la tranquillité du voisinage. » Concrètement, il est demandé par exemple d'éviter de gêner nos voisins par des éclats de voix, des aboiements ou de la musique mise à fort volume. Egalement, l'utilisation d'appareils de jardinage type tondeuse à moteur, ou bien perçeuse pour les outils de bricolage, est soumise à des horaires précis (les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches de 10h à 13h). De même, sur la voie publique, les travaux bruyants effectués pour l'entretien des véhicules à moteur et tout bruit gênant par leur intensité, leur durée ou leur répétition, sont interdits.

Hormis ces nuisances sonores, des nuisances de fumées émanant d'une cheminée peuvent créer des conflits entre voisins, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Afin d'éviter ce genre de désagréments, il est demandé aux particuliers qui procèdent à une installation de chauffage de la faire faire par un professionnel et de vérifier avant sa mise en service qu'elle ne provoque pas d'inconfort de vie autour de chez eux. Par arrêté municipal, les feux de végétaux restent bien sûr interdits dans les jardins, l'utilisation d'incinérateur à cet effet faisant, elle, l'objet d'une interdiction par arrêté préfectoral.

Respecter l'autre, c'est aussi maîtriser son chien et ne pas laisser les déjections de notre compagnon à



quatre pattes ioncher nos trottoirs, notre voirie, nos parcs et jardins publics. Si des panneaux placés dans le parc Charier et le Bois de la Boularde rappellent la recommandation de tenir son chien en laisse, des distributeurs de sacs à déjections canines sont régulièrement approvisionnés par le service municipal dédié.

Concernant les dépôts sauvages trop souvent constatés sur le territoire de notre commune, il semble important de rappeler que ceux-ci sont strictement interdits, en lieu public comme privé, et sont passibles d'une sanction pénale, voire administrative. Cette dernière, prononcée par le maire et pouvant s'élever à 500 euros, ne se substitue pas à l'amende pénale pour abandon d'ordures ou non-respect des règles de collecte.

Aussi, lorsque vous jetez ou déversez un déchet dans la rue, vous encourez une amende forfaitaire de 68 € si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Elle atteint 180 € au-delà de ce délai. Si vous ne la réglez pas ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police peut décider de la majorer. Le montant maximal étant de 450 €. Et, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule peut être prononcée par le juge.

L'article 1 541-3 du code de l'environnement traite des pouvoirs dévolus au maire en matière de police administrative pour lutter contre les dépôts sauvages.

NOUVEAU **CENTRE DE SOINS** A LAGORD

Compte tenu des besoins incomplètement satisfaits pour certains territoires ou quartiers et pour un accès plus facile au soin, l'UDAF (union départementale des associations familiales) a ouvert cet automne un Centre de soins Infirmiers auprès du grand public dans ses locaux à Lagord (5 Rue du Bois d'Huré) ainsi qu'au domicile des personnes sur toute l'agglomération rochelaise.

Depuis le lundi 5 octobre, le Centre propose un dépistage COVID-19 à Lagord. Les tests sont réalisés sur rendez-vous, tous les lundis, mercredis et vendredis matins, de 7h à 9h, dans la salle polyvalente (côté club Lagord Tennis Squash), avenue du Fief des Jarries.

Pour prendre rendez-vous, appeler le 05 46 55 77 55.

Dépôt légal : Octobre 2020. Imprimé par Imprimerie MENARD

QUESTIONS-RÉPONSES

Que vous soyez membre d'une association, d'un comité de quartier ou seulement habitant de Lagord, cette rubrique est faite pour répondre aux questions que vous vous posez sur notre commune. Dans cette rubrique, une question donnera lieu à une réponse de l'élu directement concerné par le sujet.

Question de Luc Rebevrol, viceprésident du comité de quartier Centre-Bourg : « Des parents s'interrogent à propos des 2 arbres qui se sont abattus dans le parc Charier, sans raisons, suffisantes, apparentes, et d'autres s'étonnent de la



rapidité avec laquelle les traces de ces phénomènes disparaissent. Merci de nous éclairer sur l'origine et la nature de ce danger potentiel dans un espace accueillant des familles. »

Réponse de Philippe Guignouard, Adjoint en charge de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière : « En début d'année, un arbre du parc Charier, qui penchait sensiblement, a été abattu par les services techniques de la municipalité car il était trop proche des jeux pour enfants.

Fin août, un châtaigner du même parc est tombé dans la nuit. Avertis par la police municipale, les services techniques sont intervenus en urgence pour dégager le lieu, évitant ainsi le danger d'accidents pouvant survenir dans un lieu public très fréquenté, notamment par les enfants. Cet arbre, sans signe de faiblesse extérieur, avait le cœur du tronc spongieux, sans parasite. Agé d'une centaine d'années, cet arbre était arrivé en fin de vie.

Il a donc été décidé de faire faire une expertise sanitaire et sécuritaire des arbres de la commune de Lagord sur 4 sites : Parc Charier – 80 sujets, Stade de football – 8 sujets, Parc de l'église – 57 sujets, Bois de la Boularde et alignement le long de la route – 171 sujets. Au total, 316 arbres seront expertisés. »

Adressez vos questions par courrier à la mairie (service communication / 1, rue de la Métairie 17140 Lagord) ou sur l'adresse mail communication@lagord.fr

LES ASSOCIATIONS ET COMITÉS DE QUARTIER **VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS**

Mercredi 11 novembre à 11h45 / CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE Monument aux morts

20 novembre / 18 décembre / PETITS DÉJEUNERS AU KIOSQUE Square des Echassiers - Comité de quartier Autour de l'Ermitage

Samedi 21 novembre / PARTAGE DE CONNAISSANCE

AUTOUR DE... L'HISTOIRE DU JAZZ A la médiathèque - Comité de quartier Autour de l'Ermitage

Samedi 21 novembre / SORTIE-DÉJEUNER « PLANÈTE SÉSAME » Comité de quartier Vendôme-La Vallée

Du vendredi 4 au dimanche 6 décembre / TÉLÉTHON LAGORDAIS Vendredi 11 / Samedi 12 décembre / LAGORD FÊTE NOËL

AU PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE

Mercredi 4 novembre à 15h30 / DADA

Atelier artistique en famille. Adultes et enfants à partir de 7/8 ans, venez découvrir et réaliser ensemble de la gravure. Salle de conférence de la médiathèque - Gratuit, sur réservation (places limitées)

Mercredi 4 novembre à 20h / PROJECTION DU FILM BLACKKKLANSMAN de Spike Lee

Dans le cadre de la rencontre avec Anouk Bloch-Henry (la veille à la résidence Utopia) pour son livre sur Harriet Tubman. Salle de conférence de la médiathèque - Entrée libre dans la limite des places disponibles

Samedi 7 novembre à 17h / RENCONTRE AVEC L'AUTEUR ANOUK BLOCH-HENRY

L'auteur évoquera son livre sur Harriet Tubman, figure afro-américaine de la lutte contre l'esclavagisme et féministe - Adultes et adolescents. Entrée libre dans la limite des places disponibles

Samedi 7 et 28 novembre / Samedi 19 décembre à 10h / ATELIER D'ÉCRITURE avec Olivier Lebleu, écrivain,

Pour vous surprendre ou simplement le plaisir d'écrire, de partager et d'explorer votre imaginaire.

Médiathèque - Gratuit, sur réservation (places limitées).

Jeudi 19 novembre à 19h / KÉZAKO

«Kézako» est un espace pluriel de débat qui invite à la réflexion et à l'imagination sur un sujet d'actualité (ou non). Premier rendez-vous : la 5G.

Au programme : Exposition, arts, conférence-débat, projection, documentation Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Samedi 21 novembre à 10h30 / LES BÉBÉS-LECTEURS DE LA MÉDIATHÈQUE Lectures, comptines et jeux de doigts pour les tout-petits (0-3 ans) autour d'une Médiathèque - Gratuit, sur réservation (places limitées)

Toutes ces animations et manifestations peuvent être annulées par précaution sanitaire et être soumises aux mesures en viqueur.

lagord.fr

Mairie: 1, rue de la Métairie 17140 Lagord - 05 46 00 62 00 Courriel: mairie@lagord.fr - Directeur de publication: Antoine Grau Rédaction: Mairie de Lagord / Yann Vrignaud - Maquette: AGENCE-IROKWA.COM Photos: Mairie de Lagord / Yann Vrignaud. Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC N°1032-3010

